

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28.09.2017 A 20H30

Convocations : 23 septembre 2017

Affichage : 23 septembre 2017

Présents : J. CHAMPETIER, N. AJASSE, G. WILLAIN, H. FALGARI, S. FOURNIS,
G.PASCAL, I. PERETTI, P. ROUSSOTTE, CH. SERRE.

Absents excusés : B. PANTEL, E.CHAROUSSET, D. FRACH et J.FRACH

Procurations : E. CHAROUSSET pour Christophe SERRE

D. FRACH pour P. ROUSSOTTE

B.PANTEL pour G. WILLAIN.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATIONS MODIFICATIVES

BUDGET COMMUNAL :

On diminue le 67441 de 20 277.30 et on augmente le 65763 de 20 277.30€

BUDGET EAU

On diminue le 774 de 20 000.00€ et on augmente le 74 de 20 000.00€

BUDGET ASSAINISSEMENT

On diminue le 774 de 277.30€ et on augmente le 74 de 277.30€

FONDS DE CONCOURS 2017

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que dans la séance du 21 juin 2017 on a demandé le fonds de concours pour l'achat d'ordinateurs à l'école primaire mais il a été omis de mentionner l'achat du vidéoprojecteur et l'installation.

On a 2 devis : SUD INFORMATIQUE 3 385.00€TTC

VIRTUAL SPACE 2 696.00€TTC

Le Conseil Municipal après avoir étudié les 2 devis

DECIDE à la majorité des membres présents et représentés de retenir la proposition de VIRTUAL SPACE au prix de 2 696.00€ TTC.

DEMANDE les fonds de concours pour 2017

Cette délibération annule et remplace la délibération 2017/06/037.

BAIL COMMERCIAL BOULANGERIE MULTISERVICE

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que dans la séance du 20 juillet 2017 on a signé une convention d'occupation précaire du local boulangerie multiservice avec mise à disposition gracieuse jusqu'à la signature du bail commercial avec Monsieur Patrice SILVA.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu que Monsieur Patrice SILVA à toutes les capacités requises pour ce métier,

DECIDE d'autoriser Madame Le Maire à signer un bail commercial de 9 ans pour un loyer mensuel 500.00€HT soit 600.00€ TTC et une caution de 3600€ représentant 6 mois de loyer.

Le paiement du premier loyer interviendra le 1^{er} octobre 2017.

Un état du matériel mis à disposition à M. Patrice SILVA sera joint au bail commercial.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES CITY PARC TENNIS

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que l'association « VERFEUIL EN CULTURES »

va signer une convention pour l'occupation de la salle des fêtes, du city parc et du tennis.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Madame Le maire à signer la convention pour l'occupation de la salle des fêtes du City Parc et du Tennis.

Mercredis matin 9h à 12h Salle des Fêtes, City Par cet Tennis

Samedis matin 9h à 12h Tennis

Hors Vacances Scolaires.

TARIFS CANTINE GARDERIE SALLE DES FETES

Madame Le maire rappelle au conseil municipal qu'il serait nécessaire de revoir les tarifs des services CANTINE GARDERIE ET SALLE DES FETES.

Pour rappel les tarifs ont été revus le 13 Août 2015.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les tarifs ci-dessous :

CANTINE	de 3.30€ à 3.50€
---------	------------------

Garderie Matin	de 0.60€ à 0.70€
----------------	------------------

Garderie Soir	de 1.20€ à 1.40€
---------------	------------------

Garderie Matin et Soir	de 1.50€ à 1.70€
------------------------	------------------

SALLE DES FETES 1 jour	de 100€ à 120€
------------------------	----------------

Week-end	de 140€ à 160€
----------	----------------

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2017.

EXONERATION FNB SECHERESSE

Madame le Maire expose au conseil qu'il serait nécessaire de prendre une délibération pour exonérer les agriculteurs d'une partie de la taxe foncière non bâti suivant le pourcentage déterminé par leur déclaration de perte.

Le conseil décide de faire en premier lieu un recensement des agriculteurs touchés et de reporter la délibération à une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

Réserve communale civile : Madame le maire expose au conseil qu'un courrier a été envoyé à tous les élus pour la mise en place d'une réserve communale civile.

Les communes sont exposées à des catastrophes naturelles, technologiques et à des actes de toute autre nature. Les élus se trouvent confrontés à répondre dans l'urgence, aux désarrois de leurs administrés le tout, sous l'impétueuse ferveur médiatique. Les élus municipaux ont légalement le devoir, de préparer leur commune à faire face aux événements majeurs et le cas échéant, à gérer ces situations de crise.

Afin d'en assurer la prévision et le retour à la normale, la Loi leur donne le pouvoir, d'utiliser et mettre en valeur, parmi leur population, l'expertise, les compétences et le dévouement de concitoyens volontaires bénévoles, qui aspirent à exprimer leur engagement citoyen.

La Loi du 13 août 2004, offre la possibilité aux communes de s'attacher de manière contractuelle, les services de volontaires, bénévoles rassemblés au sein d'une réserve communale de Sécurité Civile, dégageant de la sorte, la responsabilité des Maires en cas d'accidents pouvant survenir dans ce cadre d'emploi.

On peut télécharger gratuitement le formulaire nous permettant de recevoir le Référentiel complet pour créer une réserve communale de sécurité dans notre commune.

Le conseil décide de sortir le référentiel et d'examiner cette solution à un prochain conseil.

Suite au nouveau règlement départemental de la Défense extérieure contre l'incendie, le contrôle technique des points d'eau incendie sont à la charge des communes à partir de janvier 2018.

M. Laurent GORDOLO propose ses services pour réaliser ces contrôles qui comprennent :

- Contrôle technique notifié dans le RDDECI du Gard.

- Transmission des comptes rendus des contrôles au service public DECI

- Enregistrement des données sur HYDROWEB

- Entretiens (débroussaillage, renumérotation, remplacement des Bouchons manquants).

Nous allons demander des précisions sur les tarifs proposés par M. GORDOLO. Affaire à suivre.

Les contraintes juridiques et financières n'ont jamais été aussi importantes pour les élus locaux. Malgré les promesses de simplification, la fameuse « inflation normative » se poursuit plaçant les élus en première ligne devant des administrés désemparés devant la complexité de nos lois.

Quelles que soient les évolutions à venir, les moyens des collectivités seront limités. Il faut « penser mutualisation » comme on le fait depuis de nombreuses années avec nos intercommunalités et comme on le fait à travers le Pacte Gardois dont le premier objectif est d'aider les collectivités gardoises.

Le Conseil Départemental souhaite aller plus loin en nous proposant de créer une agence exclusivement réservée aux collectivités.

Des techniciens et des experts mis à disposition par le Département répondront à nos sollicitations et mettront leurs compétences à notre service.

L'agence qui sera créée ensemble sera un organisme indépendant dont l'unique vocation sera de nous fournir une aide administrative et technique.

Le conseil décide de remettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

Madame le Maire informe le conseil qu'il serait nécessaire de donner une clé de la bibliothèque à Mme LE MERER afin de simplifier l'ouverture.

Le ménage sera assuré une fois par mois par l'employée de la mairie.

Début octobre doit avoir lieu l'Opération Brioches 2017. Personne n'est disponible pour mettre en place cette opération.

Opération « petit déjeuner » trisomie21 Gard. La commune participera en participant à la communication. Livraison des petits déjeuners le dimanche 19 novembre 2017.

Pour Noël le spectacle pour les enfants se fera le 22 décembre 2017 à 14h30 à la salle des fêtes et c'est la compagnie ARTHEMA qui interviendra au prix de 610€. La compagnie prend le même cachet que l'année dernière.

Le repas des aînés aura lieu le 02 décembre 2017.

On portera des colis aux personnes qui seront empêchées par la maladie ou par leur âge.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

